

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 32 (1995)  
**Heft:** 1200

**Artikel:** Déchets : une taxe remet les pendules à l'heure  
**Autor:** Bory, Valérie  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1015380>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Une taxe remet les pendules à l'heure

*Après une longue période de laxisme qui a encouragé les mauvaises habitudes, le service d'assainissement de la ville de Lausanne réactualise une taxe sur les déchets non ménagers. Les entreprises installées sur la commune sont taxées selon un coefficient statistiquement correct. Une mesure qui fait d'ores et déjà grincer des dents.*

## REPÈRES

Grâce à 87 postes fixes de ramassage des déchets recyclables, ainsi que les ramassages de porte-à-porte, Lausanne a un taux de recyclage dont elle est fière, 28% (le maximum atteignable étant estimé à 30%). Aussi bien que les meilleures grandes villes allemandes. On ne parle pas des villes françaises, bien en dessous.

Pour en finir avec le tout à la poubelle, la ville, comme beaucoup d'autres cités, fait l'éducation écologique de ses futurs citoyens à l'école, avec la campagne *Ouistitri*. Pour que les enfants transmettent les bons comportements... à leurs parents.

(vb) La finance d'enlèvement et de traitement des déchets des entreprises remonte à 1913. Dès cette époque, les ordures ménagères sont prises en charge par les services communaux et relèvent de l'impôt, alors que les déchets du secteur économique et du secteur public (outre les déchets industriels, qui eux, font l'objet d'un autre ramassage) font l'objet d'une taxation annuelle. C'était avant la lettre le principe du pollueur-payeur. Mais ce principe visionnaire était appliqué inégalement et, surtout, laissé à un contrôle bien aléatoire: un seul fonctionnaire, à raison de 20% de son temps de travail, était requis pour visiter les entreprises. On voit d'ici les dysfonctionnements du système, générateur d'injustices: beaucoup d'entreprises passent entre les mailles de ce filet troué; pour d'autres, les réajustements n'interviennent jamais. En fait, seules les grosses entreprises paient la taxe. On peut dire que, pendant des décennies, l'enlèvement et l'incinération des déchets de beaucoup de PME lausannoises ont été payés par l'impôt de chacun. On s'étonne que cette bizarrerie ait perduré si longtemps.

L'évolution de la situation sur le front des déchets renvoie l'ancien système au rayon des curiosités. Avec la disparition progressive des décharges et l'accroissement des ordures, les capacités d'incinération ont dû être multipliées. Le coût des déchets a donc fortement augmenté.

Aujourd'hui l'équité est rétablie, grâce à une volonté politique et à un mode de calcul fiable. Et avec une rentrée d'argent d'environ 3 000 000 francs: près du double de ce

que rapportaient jusqu'ici les quelque 900 grosses entreprises s'acquittant de la taxe.

A propos, comment fait-on pour taxer ou peser les poubelles? Grâce au coefficient-miracle, calculé par un bureau d'ingénieurs, qui a établi un modèle statistique à partir d'un échantillon d'entreprises, dont il a pesé sacs et conteneurs à déchets. La quantité de déchets annuels a été estimée à travers le rapport quantité de déchets/employé, qui permet de cerner la

réalité au plus près. Mais l'intérêt de cette taxe est avant tout écologique. Selon que l'entreprise recycle ou pas ses déchets, elle paiera plus ou moins. Tarifs:

- Ce qui est incinéré en vrac coûte 285 fr. la tonne.
- Le mélange papier-carton coûte 150 fr. la tonne.
- Le carton 100 fr.
- Le verre 100 fr.
- Les déchets végétaux 120 fr.

Une entreprise a donc intérêt à faire un tri efficace pour abaisser la quantité à incinérer en vrac, afin de diminuer sa facture.

Cette finance, révisée chaque année, sera opérationnelle en 1995, après un premier exercice à blanc en 1994. En effet, à partir d'un questionnaire qui a touché 7200 entreprises et services publics de la ville, une taxe de prise en charge des déchets a été proposée à ceux qui ont répondu, en inscrivant le type de déchets et leur quantité. Sur les 10 000 questionnaires envoyés par le service d'assainissement (un questionnaire par établissement et non par siège social, y compris écoles, administration, etc.), 1000 étaient inutilisables – petit cafouillage interne, le fichier de l'administration n'était pas à jour. Sur les 9 000 questionnaires restants, 20% environ n'ont pas été retournés; ce sont surtout des cafetiers.

Les entreprises auront le choix entre la taxe communale ou la facture d'une société privée d'enlèvement des déchets, ce qui était d'ailleurs déjà possible auparavant. Comme elles ont désormais intérêt à recycler au mieux, elles peuvent s'adresser au service d'assainissement, qui offre ses conseils. Ainsi, une restauratrice «produisant» une tonne de marc de café par an se verra mettre à disposition un container à déchets végétaux; au lieu de payer 285 fr. la tonne, elle ne paiera plus que 120 fr. pour l'évacuation de son marc de café, soit le tarif pour les déchets végétaux.

Tout est donc pour le mieux dans le meilleur des mondes recyclables, mais on a compté sans la grogne des hôteliers et restaurateurs (dont l'activité produit beaucoup de déchets), qui rechignent à s'acquitter de leur dû. Ils devront pourtant bien s'y employer, dans le courant du dernier semestre 1995 ou, dernière extrémité, changer de commune. ■

## Quantité de déchets estimée par année, calculée par employé:

● réparation de motos	352 kg/an
● bijouterie	82 «
● boulangerie	587 «
● café-restaurant	837 «
● avocat	108 «
● coiffeur	75 «